

M. Clark: Si telle a été et restera son intention, particulière, je présume que le premier ministre a mis sur pied et fait circuler des principes directeurs ou des stipulations. Au nom de la Chambre, je lui demande de déposer les principes actuellement appliqués. Au cas où il n'y en a pas eu jusqu'ici, le premier ministre nous dira-t-il s'il élaborera des principes de ce genre et aura-t-il l'obligance de les déposer ici?

M. Trudeau: Des principes directeurs de ce genre existent. Je devrai vérifier s'ils pourraient être déposés tels quels. Je sais qu'ils sont contenus dans des directives et des avant-projets d'accords que font circuler certains ministres comptables des sociétés de la Couronne.

LE RESPECT DES LIGNES DIRECTRICES PAR LES AGENTS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Le premier ministre a affirmé qu'il s'occupe lui-même maintenant de ces questions. Fait-il personnellement une enquête pour voir dans quelle mesure on respecte les principes qui s'appliquent en pratique dans l'administration publique du Canada? Peut-il promettre à la Chambre de lui présenter lui-même un rapport pour la renseigner sur le résultat de ses recherches, sur l'efficacité des lignes directrices et des principes qui s'appliquent et le détail de tout principe ou de toute nouvelle ligne directrice qu'il fera appliquer?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Est-ce qu'on veut savoir si les lignes directrices sont respectées dans d'autres pays par des agents que nous avons choisis? En ce qui concerne le respect de ces lignes directrices chez nous, en tout cas, c'est, naturellement, le sens de ces lignes directrices. Quand nous signons un contrat avec un agent étranger, nous établissons clairement, par écrit ou autrement, que toute transaction doit être légale. Quant à savoir si le contrat a été honoré, et si un agent a violé la loi de son pays, nous n'avons bien entendu aucune compétence ni aucun moyen pour le vérifier.

* * *

● (1450)

LE CANADIEN NATIONAL

LE PROJET D'ÉTUDE PAR UNE COMMISSION DES OPÉRATIONS À TERRE-NEUVE—L'OPPORTUNITÉ D'UN TRAITEMENT SIMILAIRE POUR LES PROBLÈMES FERROVIAIRES ET LES SERVICES MARITIMES

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans un discours récent fait à Terre-Neuve, le président du CN a déclaré qu'une commission avait été mise sur pied pour étudier l'ensemble des problèmes de transport de cette province et qu'à son avis, le principe du paiement par l'usager placerait le CN et la population de Terre-Neuve dans une situation fort difficile. Par conséquent, le ministre est-il prêt, premièrement, à laisser cette commission étudier les problèmes dans le domaine des transports et, deuxièmement, à appliquer aux services ferro-

Questions orales

viaires du CN à Terre-Neuve la même politique qu'à ses services maritimes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis ravi que le député ait compris que des services divers appellent des politiques diverses et que la variété des modes de transport et une saine gestion n'excluent pas une aide spéciale aux régions éloignées, difficiles d'accès, quand cela est justifié. Cet aspect de notre politique est conforme à notre conception globale des transports qui exige que les politiques des transports soient sensées et rentables.

Pour le moment, j'aimerais dire que j'ai dûment noté l'idée du président du CN relativement à une commission et que mes collègues et moi-même l'examinerons avec soin. Cette idée d'une commission saurait certes intéresser aussi le gouvernement de Terre-Neuve. J'ai déjà eu des entretiens préliminaires avec mon homologue terreneuvien sur la meilleure façon d'envisager globalement la question des transports à Terre-Neuve et sur la possibilité, par le truchement d'une commission ou autrement, de collaborer pour doter Terre-Neuve du meilleur mode de transport possible.

M. Horner: Puis-je poser une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports fait un sermon à quiconque lui pose une question. La mienne était toute simple: Va-t-il traiter le transport ferroviaire terreneuvien de la même façon que les services maritimes du CN?

M. Lang: Ce n'était pas là vraiment et nécessairement toute la réponse à la question, monsieur l'Orateur, et que cela lui plaise ou non, le député ne peut pas exiger que je lui réponde simplement par un oui ou par un non. Je lui ai signalé que nous envisagerions la question des transports à Terre-Neuve de façon à déterminer celui qui correspondrait le mieux aux besoins des Terreneuviens. Nous ne voudrions pas dépenser un seul dollar pour des systèmes de transport qui ne profiteraient pas à Terre-Neuve, car je suis sûr qu'ensemble nous pourrions l'utiliser à de meilleures fins au lieu de le gaspiller à des moyens de transports désavantageux.

M. Horner: Ah! retournez donc à l'université de la Saskatchewan.

L'ÉTUDE ANTÉRIEURE DES OPÉRATIONS FERROVIAIRES À TERRE-NEUVE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au ministre des Transports? Le ministre pourrait-il rappeler à M. Bandeen que le gouvernement actuel a fait faire une étude approfondie l'an dernier sur les transports à Terre-Neuve? Pourrait-il donc lui conseiller de consulter cette étude volumineuse qui a déjà fait ressortir bien des faits susceptibles d'éclairer la question des transports dans cette province? En cela, avant de se retrancher derrière une autre commission royale d'enquête pour éviter de prendre les mesures qui s'imposent?